



Séance d'informations associations

Centre d'employabilité
et de développement
(CED)

SABINE DEMERLÉ

06 octobre 2025



- Dès le 1^{er} octobre le CCTC (Centre de compétences transversales et de carrière) devient le CED (Centre d'employabilité et de développement)
- Toutes les missions du CCTC liées à la carrière et à l'insertion professionnelle sont maintenues dans le cadre du CED.

Nos services employeurs – événements

▪ Présentation d'entreprises:

- 1 heure de présentation sur le campus suivie d'un apéritif



▪ Career live stream:

- 45 min de présentation en ligne, très interactive (chat, polls, questions)



▪ Workshop:

- Session interactive de 3-4 heures sur le campus avec des experts de l'entreprise

▪ Escape game

Tous ces services sont facturés aux entreprises et contribuent au financement des activités du CED

Consultez nos événements sur epflcareers.ch

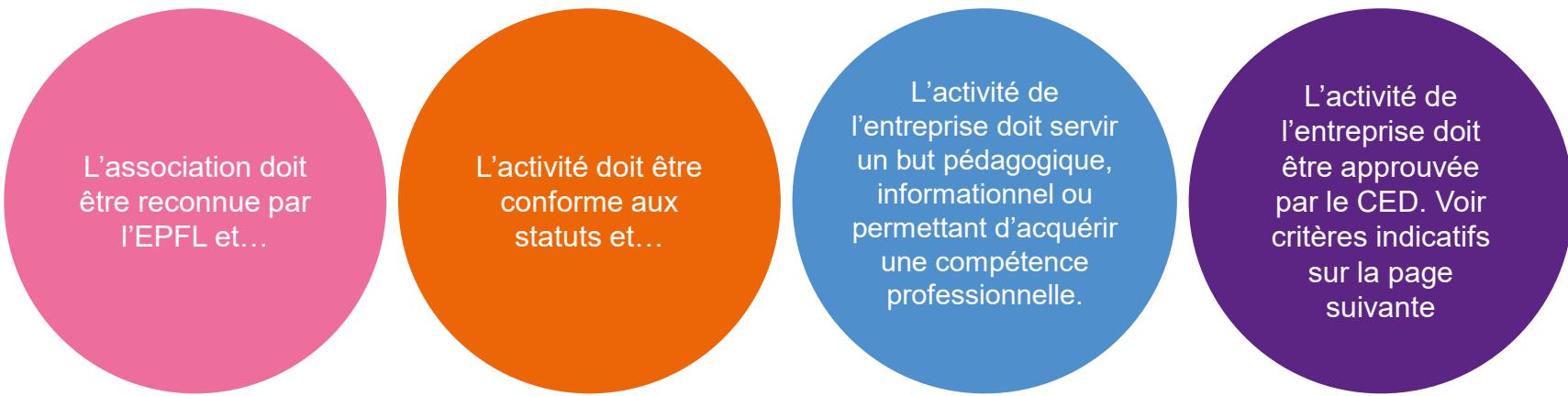


Sponsorship et contreparties: principes généraux

- **Sponsorship** = geste de soutien pour financer des activités non financables autrement.
 - Recevoir un sponsorship n'implique donc pas de fournir des contreparties à hauteur du montant versé par l'entreprise
 - **Les contreparties assimilées à du recrutement ou de la promotion de marque employeur ne sont pas autorisées**, sauf si conformes aux statuts (Forum EPFL) et explicitement approuvées par le Centre d'employabilité et de développement.
 - Rappel: une prestation de recrutement tombe sous le coup de la Loi sur le Service de l'Emploi et nécessite une autorisation cantonale et/ou fédérale.

Rappel: les dossiers de sponsoring doivent être soumis à la cellule «affaires associatives» de la VPA DP-RE (associations@epfl.ch) avant que le démarchage ne commence ou quand ils changent.

Règles régissant la présence des entreprises (sponsors ou non) invitées par une association



L'association doit être reconnue par l'EPFL et...

L'activité doit être conforme aux statuts et...

L'activité de l'entreprise doit servir un but pédagogique, informationnel ou permettant d'acquérir une compétence professionnelle.

L'activité de l'entreprise doit être approuvée par le CED. Voir critères indicatifs sur la page suivante

Critères indicatifs considérés pour la validation ou non de vos événements



Si l'entreprise est un sponsor significatif de l'association, les **ateliers/workshops** sont permis.



Toute activité proposée par le CED (voir nos services employeurs [ici](#)) n'est pas autorisée.

Format table ronde / panel de discussion est autorisé mais présence de minimum 3 entreprises et d'un expert externe (professeur, chercheur etc.).

Les **présentations d'entreprise** sont spécifiquement exclues (note: les Tech talks sont assimilés à des présentations).

Les stands d'entreprise peuvent être validés ou non par le CED selon le contexte.

Possibilité de collaboration avec le CED pour une présentation d'entreprises

L'association inclut une présentation d'entreprise dans ses sponsors packages gold/premium.

Entreprise intéressée? L'association nous contacte et le CED se chargera de toute l'organisation et de la promotion de l'événement en co-branding avec elle.

Après l'événement nous facturerons 900.- CHF (rabais 25% sur le tarif standard) à l'association.

En résumé...

Contactez-nous en amont dès que vous planifiez d'organiser un événement avec une entreprise !

Nous devons le valider !

E-mail: cctc@epfl.ch

Téléphone: +41 21 693 50 52

Questions ?



Merci !

Sabine Demerlé

Centre d'employabilité et de
développement de l'EPFL